



CHAMPIONNAT DES ECOLES DE GOLF

Article 1 : Le championnat des Ecoles de Golf est ouvert à toutes les écoles de golf du Var.

Tous les joueurs devront être **licenciés et membres de l'AS** du club qu'ils représentent.

Il est rappelé que la Charte des Ecoles de Golf peut être signée. Le document est téléchargeable sur le site du Comité www.cd83golf.com ou celui de la fédération www.ffgolf.org.

Article 2 : Une équipe d'Ecole de Golf sera constituée de joueurs de différentes catégories sportives qui apporteront par leurs résultats au cours de l'année des points à l'équipe suivant le barème présenté à l'article 5. Le nombre de participants n'est pas limité (sauf règlement particulier des championnats du Var)

Article 3 : Les points seront obtenus d'une part par les classements individuels des championnats du Var en Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins et d'autre part par une épreuve spécifique pour les Poucets et Poussins. L'épreuve spécifique sera construite autour de divers ateliers comme définis dans les Drapeaux ou les Opens.

Article 4 : Au cours des championnats du Var, seront retenus pour le classement des écoles les résultats de 2 Cadets (2 garçons ou 1 garçon, 1 fille), 3 Minimes (3 garçons ou 2 garçons, 1 fille), 3 Benjamins (3 garçons ou 2 garçons, 1 fille), 4 Poussins (4 garçons ou 3 garçons, 1 fille ou 2 garçons, 2 filles). Pour l'épreuve spécifique réservée aux Poucets et Poussins seront retenus par club les résultats de 6 joueurs.

Article 5 : Attribution des points

A partir des championnats du Var

Les points sont déterminés à partir des classements en Brut dans toutes les catégories et pour les deux sexes en Minimes, Benjamins et Poussins. Pour la catégorie Cadets le meilleur classement en brut (filles/garçons) sera pris en compte. En cas de participation mixte, l'avantage des points sera apporté par le classement des ou de la fille dans sa série.

- **Cadets/Minimes** : les 6 premières places procurent des points.

1^{er} : 6 pts 2^{ième} : 5 pts 3^{ième} : 4 pts 4^{ième} : 3 pts 5^{ième} : 2 pts 6^{ième} : 1 pt.

- **Benjamins/Poussins** : les 15 premières places procurent des points.

1^{er} : 15 pts 2^{ième} : 14 pts 3^{ième} : 13 pts 4^{ième} : 12 pts puis 11-10-9-...-3-2-1 pts.

A partir de l'épreuve spécifique

Les 24 premières places procurent des points

1^{er} : 95 pts ; 2^{ième} : 70 pts ; 3^{ième} : 50 pts ; 4^{ième} : 35 pts ; 5^{ième} : 25 pts ; 6^{ième} : 20 pts puis 18-...-1 pts.

Article 6 : L'Ecole de Golf ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclarée Championne des Ecoles de Golf et recevra une dotation de 300 € pour l'achat de matériel de golf contre factures acquittées.



CHAMPIONNAT DES ECOLES DE GOLF EPREUVE SPECIFIQUE

Article 1 : Chaque club pourra présenter une ou plusieurs équipes de **6 joueurs**. L'équipe ou les équipes du club sera(ont) constituée(s) de poucets avec possibilité d'inclure un maximum de 2 poussins (index supérieur à 50). La mixité dans les équipes est souhaitable mais non obligatoire.

Article 2 : Le contenu de l'épreuve spécifique se ramène à 6 ateliers s'inspirant des épreuves dites des « drapeaux » :

- Approches courtes
- Approches longues
- Putting
- Sortie de bunker
- Drive : longueur +direction
- Règles et Etiquette (20 questions QCM)

Pour les 4 premiers ateliers, 3 joueurs notent les 3 autres.

L'atelier « drive » sera surveillé par 2 bénévoles.

Pour les règles, un organisateur de tournoi corrigera l'ensemble sur 20 points.

Article 3 : Chaque atelier rapporte des points suivant le classement des 20 premiers (ex aequo compris) par atelier respectant le barème :

1^{er} : 20 pts ; 2^{ème} : 19 pts ; etc ; 19^{ème} : 2 pts ; 20^{ème} : 1 pt

Article 4 : Les 24 premières places individuelles procurent des points pour le classement :

1^{er} : 95 pts ; 2^{ème} : 70 pts ; 3^{ème} : 50 pts ; 4^{ème} : 35 pts ; 5^{ème} : 25 pts ; 6^{ème} : 20 pts puis 18...-1 pts.

Article 5 : Le classement individuel permettra aussi de classer l'équipe de club (une par club). Des points sont apportés au club suivant le tableau :

Equipe	1 ^{ère}	2 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}
pts	45	30	20	15	10	8	5	2

Article 6 : Les points obtenus à cette épreuve seront ajoutés aux points déjà accumulés lors des différentes épreuves (Championnats du Var BMC et Poussins). Le plus haut total désignera le club vainqueur.

Article 7 : Départage pour la première place

En cas d'égalité de points, le club désigné vainqueur sera celui qui dans l'ordre aura présenté le plus grand nombre de filles sur l'épreuve spécifique, puis le meilleur total individuel sur les règles, puis sur le meilleur total sur l'épreuve de putting.